

Construction de maisons en bois : l'Autorité autorise sans conditions la reprise par Hexaom et Trecobat, de POBI Industrie et POBI Structures ainsi que d'actifs de A.S.T. Groupe

Publié le 17 juillet 2025

Le 16 octobre 2024, les sociétés Hexaom et Trecobat ont notifié à l'Autorité de la concurrence l'opération consistant en la prise de contrôle, *via* la création d'une entreprise commune, Hexabat Invest, des sociétés POBI Industrie et POBI Structures et d'actifs d'A.S.T. Groupe.

À l'issue de son analyse concurrentielle, l'Autorité a donc autorisé l'opération sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17 JUILLET 2025

Construction de maisons en bois : l'Autorité autorise sans conditions la reprise par Hexaom et Trecobat, de POBI Industrie et POBI Structures ainsi que d'actifs de A.S.T. Groupe

[Lire le communiqué de presse](#)